

NOTE SUR LE BUDGET 2020



Commentaires relatifs au budget 2020

Le budget 2020 a été présenté et validé par le CA du 5 mai 2020 préparatoire à l'AG. Cette note présente les différentes options choisies pour mener à bien les missions de l'ACC en 2020. Le budget ne tient pas compte des éventuels impacts liés au COVID-19, car ils sont difficilement prévisibles à ce stade.

Le budget 2020 est construit sur base du maintien du volume habituel des activités, complété du remplacement du parc informatique et de la création d'un nouveau site internet. Aucune autre dépense extraordinaire n'est prévue afin de maintenir l'équilibre financier.

Pour 2020, la plupart des postes de dépenses liés au fonctionnement ont été calqués sur ceux de 2019. La part « emploi » a été calculée à 100% d'occupation (sans tenir compte de réductions éventuelles liées à des remplacements avec ancienneté inférieure ou à des congés parentaux non remplacés). La proposition tient compte de l'indexation prévue le 1^{er} avril 2020.

Le budget reste fidèle à la poursuite de nos missions et permet de financer le plan opérationnel défini pour 2020. Les prévisions permettent à l'ACC de présenter un budget à l'équilibre pour l'année 2020.



Commentaires sur les « produits »

Formation Culture Plus (code 700101) : le montant du bénéfice annuel, évalué à 3.000 euros, figure directement dans un seul poste plutôt que de faire un mouvement recettes (700101) / dépenses (603100).

Coproduction Astrac (code 703000) : création d'un poste qui traduit la collaboration avec l'ASTRAC dont les dépenses pour les projets communs sont réparties équitablement entre les 2 fédérations. Conformément aux demandes du CA, ce poste vise à donner de la visibilité comptable à cette collaboration pour être plus conforme à la situation réelle. Il correspond à 50% du montant budgété en dépenses (603101). En 2019, les refacturations de projets communs à l'ASTRAC se trouvaient en 743400.

Sponsoring Ethias (code 732200) : pour correspondre davantage à la réalité du prix Ethias-ACC qui est désormais biennal, le montant du sponsoring ne figurera sur les comptes que durant l'année où le prix sera lancé.

Aucune demande de **subvention extraordinaire** n'a été introduite auprès de la FWB (code 737510).



Commentaires sur les charges « services et biens divers »

Coproduction Incidence (code 603100) : ce poste reprenait le remboursement Culture Plus lorsqu'une partie des recettes passait par la comptabilité de l'ACC. Comme indiqué précédemment, dès 2020, le montant du bénéfice annuel se trouvera en recettes (700101).

Coproduction ASTRAC (code 603101) : voir remarque sur le code 703000 ci-dessus.

Frais de poste (code 612000) : aucun frais supplémentaires prévus cette année.

Site web (code 612101) : une proposition de mutualisation de sites web entre fédérations est en réflexion. Un accompagnement est prévu à cet effet.

Maintenance NTIC (code 612103) : les dépenses seront plus élevées en 2020 en raison de la gestion des portables en télétravail.

Impression promo (code 613000) : le montant a été largement revu à la baisse pour équilibrer le budget, il pourra être réévalué si besoin. Le plan média 4000€ établi en 2019 se poursuit (8.000€ répartis sur 2 ans).

Frais de mission internationale (code 611750) : poste à 0, car les voyages ne seront pas autorisés cette année en raison du Covid-19.

Rétribution tiers (code 619900) : concerne des interventions externes notamment lors des CAC. Ce poste a été diminué conformément aux demandes du CA afin de favoriser les ressources internes au secteur.



Commentaires sur les charges « rémunérations »

Rémunérations (codes 620100>621200) : le budget est prudent, car il prend en compte la totalité des rémunérations à temps plein, hors demande de réduction de temps de travail à venir. Aussi, en raison du Covid-19, le remplacement des 2 crédits-temps prévus en mars n'a pas pu être effectué.

Amortissement incorporel (code 630100) : coût de l'amortissement du nouveau site web sur 5 ans.

Amortissement corporel (code 630200) : amortissement du nouveau parc informatique sur 3 ans.

Partenariat Ethias-ACC (code 644210) : voir remarque sur le sponsoring Ethias.



Commentaires sur les reprises (avant décision des nouvelles affectations)

Prélèvement Mémoire : reprise de 4763,07 € (dépenses prévues en coproduction ASTRAC et plan média).

Prélèvement Outils de communication : reprise de 9895,41 € pour financer les outils de communication (accompagnement et création site web).

Le budget parvient à l'équilibre grâce aux reprises de provisions, ce qui est révélateur d'un déficit structurel. Le cas échéant, ceci justifierait la demande d'une augmentation de notre subside lors du dépôt du prochain contrat programme.

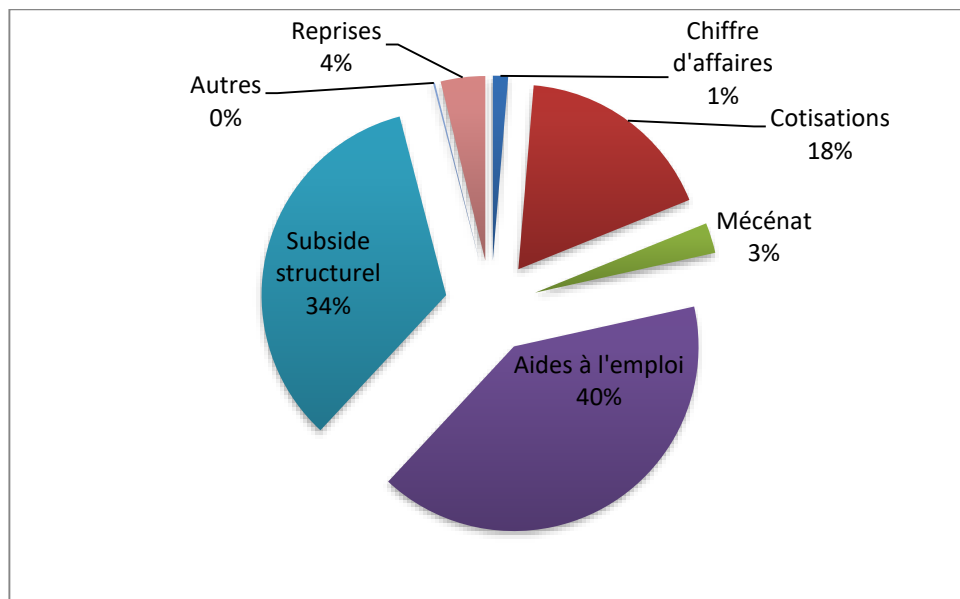


Ventilation du budget 2020

Notons que par rapport à 2019, les recettes sont stables et les dépenses en légère baisse.

Répartition des recettes

La subvention FWB 2020 et les aides à l'emploi (ACS+Maribel) représentent 74% du produit de l'ACC.



Répartition des dépenses

Globalement, les dépenses les plus importantes restent liées à l'emploi (77%).

